

S.I.V.O.S.A.S.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt /st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt- 60430

Tel : 09.62.60.44.03

sivosas@orange.fr

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 Novembre à dix-neuf heures trente, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt saint Sulpice (SIVOSAS)

Étaient présents les délégués suivants :

Membre Titulaires :

DOUCHET Olivier, TASTAYRE Patrick, DELUCHEUX Claudine, MODIQUET Noëlle, GOSSART Brigitte, OLLIVIER Christian,

Membre Suppléants :

CHARBAULT Sébastien, EVAIN Mireille, THOMAS Ginette,

Invités :

Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques (Maire Abbecourt),
Monsieur VAN der HAEGEN Philippe (Maire Saint-Sulpice),
Madame SOULOUMIAC Caroline (Directrice Maison du Village)

Étaient absents excusés : NIQUET Hélène, BOURDON Maryse, FAVINO Cécile, FLECHY Delphine, POESSEL Romain.

La séance est présidée par Monsieur Olivier DOUCHET, Président.

Mme DELUCHEUX Claudine est désignée secrétaire de séance.

Le Comité pouvant ainsi valablement délibérer est déclaré régulièrement constitué.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2022

Mr DOUCHET Olivier, Président du SIVOSAS, demande aux personnes présentes si le compte rendu de la séance du 14 septembre 2022 appelle des modifications. Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

II – Adhésion au dispositif CDG60 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Le Président propose au comité, considérant l'intérêt pour le syndicat, d'adhérer au dispositif précité d'une part d'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le cdg60 et d'autoriser le Président à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite et que cette dépense inhérente à la mise en œuvre de la présente délibération soit imputée sur le budget de l'exercice correspondant.

2 personnes référentes seront nommées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

III – Modification temps d'emploi de deux agents

Suite au changement du prestataire en charge de la gestion du centre de loisirs et sur demande de 2 agents et après validation par le bureau, le Président propose d'accéder à la demande de ces salariés soit de passer leur contrat de travail de 33 heures à 35 heures en date du 1^{er} Janvier 2023.

L'approbation par le comité de cette proposition permettra :

- De réduire le coût du prestataire
- De nouer un dialogue social
- De pallier à une hausse des effectifs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

IV - Facturation d'heures de personnel à l'ILEP

Dans le cadre du marché de prestations de services avec l'ILEP, 3 adjoints d'animation employés par le syndicat ont réalisé des heures supplémentaires afin de pallier l'absence de personnel employé par l'ILEP.

Monsieur le président propose de facturer ces heures à l'ILEP de la façon suivante :

55h25 à 17€ soit 939,25 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité

V – Budget 2022 Décision modificative

À la suite de la signature du contrat de prestation avec LEO LAGRANGE et non un contrat de délégation de service public, des modifications budgétaires doivent être prises. En effet, le SIVOSAS continuera de percevoir les recettes des parents et de la CAF. Par ailleurs, le coût du prestataire sera plus élevé.

Le Président propose d'inscrire les sommes suivantes :

Dépenses :

Inscription de 73 000€ au 611

Recettes :

Inscription de 23 000 € au 7067 et de 50 000 € au 7488

Le conseil syndical approuve à l'unanimité

VI - Questions diverses

a) En début de séance, Monsieur Douchet Olivier a invité Mme Souloumiac Caroline à se présenter au comité et à effectuer un point sur les 2 mois d'activités de LEO LAGRANGE ;

Mme SOULOUMIAC précise :

- L'équipe est au complet soit 5 animateurs, 2 agents de service le midi,
- Le portail famille est accessible,
- La facturation de Octobre et Novembre est en cours,
- Un projet d'équitation est en préparation pour février.

b) Le Président remercie Mme Denise Crutel pour avoir accepté d'accompagner LEO LAGRANGE dans sa mise en place durant 2 semaines supplémentaires.

c) Le Centre ne sera pas ouvert le 2 janvier 2023 ;

- d) Le centre de gestion propose sans aucune obligation d'adhésion ultérieure de participer à l'appel d'offre de prévoyance et de mutuelle pour le personnel.

Une réunion d'information sera organisée par le Centre de gestion pour présenter les candidats retenus.

Le SIVOSAS propose de se concerter avec les communes d'Abbecourt et de Saint-Sulpice afin d'examiner une décision commune sur les garanties et organismes retenus.

- e) Le Président informe le comité que Madame Anselme Claudie remercie le SIVOSAS pour l'organisation de la cérémonie de départ à la retraite.
- f) Les sapins des écoles seront distribués prochainement.
- g) Le Président demande qu'un exercice incendie commun avec la Halte Garderie Itinérante soit effectué.
- h) Occasionnellement, des enfants sont obligés de se rendre à pied à l'école d'Abbecourt, le car étant complet. Cela concerne 5 enfants pour le moment.
- i) La salariée, présentant un CAP Petite Enfance en Validation des Acquis par l'Expérience, a échoué. Nous lui avons demandé de se représenter en janvier 2023. Nous la maintenons dans cette fonction jusque juin 2023.

Plus aucune question, la séance est levée à 21 h 00.

Claudine DELUCHEUX

Secrétaire



Olivier DOUCHET

Le Président